

## **Règlement des ALT'S** **Compétition homologuée par la F.F.T**

*En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le passe sera demandé à l'entrée des clubs.*

### **Article 1 :**

Compétition réservée aux dames NC et 4ème série, ayant été classées 15/5 maximum, à la date du 10 janvier 2022. La capitaine de l'équipe sera responsable de l'application de ces règles.

**Mais le classement à prendre en compte sera celui du jour de la rencontre.**

**En conséquence, si au moment de la rencontre une joueuse a obtenu un nouveau classement supérieur à 30/1 (30 ou 15/5), il lui sera demandé de ne jouer qu'en double.**

L'équipe sera disqualifiée pour la rencontre en cas de non respect du classement ci-dessus précisé.

### **Exemple 1 :**

Une joueuse est classée 30/3 le 10 janvier 2022, elle peut participer aux Alt's. Si elle est classée 30/2 le 7 février 2022, elle doit jouer à 30/2 à partir de ce jour là. Si elle est classée 30/1 le 7 mars 2022, elle doit jouer à 30/1 à partir de ce jour là. Si elle est classée 30 en avril, elle ne peut plus jouer qu'en double.

### **Exemple 2 :**

Une joueuse est classée 30/1 le 10 janvier 2022, elle peut participer aux Alt's. Si elle est classée 15/5 au 7 février, elle ne peut plus jouer qu'en double. Et à partir de 15/4, elle ne pourra plus jouer.

### **Exemple 3 :**

Une joueuse classée 30 au 10 janvier 2022 ne pourra pas participer aux Alt's.

**Toute équipe qui s'inscrit au championnat des ALT'S doit s'engager à jouer toutes les rencontres afin de permettre le bon déroulement du championnat.**

Une joueuse engagée dans la compétition des Raquettes FFT peut participer au championnat des ALT'S.

### **Article 2 :**

**Chaque joueuse d'équipe doit avoir sa licence 2022 validée avant le 10 janvier 2022 dans le club des Hauts-de-Seine qu'elle représente.**

### **Article 3 :**

Un club pourra engager une deuxième équipe, sous condition que celui-ci ait une équipe engagée pour les Raquettes FFT.

**Possibilité pour les clubs rencontrant des difficultés, identifiées par le Comité, et n'ayant pas déjà une équipe inscrite, de former une équipe en s'associant avec un autre club des Hauts-de-Seine.**

La capitaine s'assurera d'avoir un nombre suffisant de joueuses pour participer à la compétition.

### **Article 4 :**

La capitaine du club qui reçoit prend contact avec le club visiteur et fixe le jour et l'horaire de la rencontre.

**Avant la rencontre**, elle devra obligatoirement vérifier :

- **l'attestation de licence 2022 comportant la mention « Compétition autorisée »**
- **le classement au jour de la rencontre sur Ten'Up.**

**Avant de commencer la rencontre**, la capitaine devra obligatoirement présenter à l'autre capitaine les attestations de licence 2022 de ses joueuses (sous peine de disqualification).

La capitaine met à disposition de la rencontre au moins deux courts.

**La capitaine doit remplir la feuille de match (en pièce jointe) impérativement avant la rencontre et la signer en fin de rencontre.**

10/12/2021

**Article 5 :**

- Le championnat se jouera de préférence en semaine les jours suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi ; **toutefois le club qui reçoit doit faire preuve de souplesse afin d'éviter les WO**. Obligation de proposer au moins 2 dates différentes avec des jours différents. Par exemple, si le club qui reçoit propose de jouer la rencontre un jeudi et que le club « visiteur » ne peut jamais réunir son équipe le jeudi, alors le club qui reçoit doit lui proposer de jouer la rencontre un autre jour que le jeudi afin de ne pas faire WO. En cas d'impossibilité ou de refus d'une troisième date, le Comité tranchera.
- La rencontre doit se dérouler sur 2 terrains minimum, au plus tôt à 9h **et dans la continuité**.
- Début du dernier match au plus tard à 15h.

**Formats des matches :**

- . 2 simples et 1 double valant 1 point chacun.
- . **Toutes les parties d'une rencontre doivent impérativement être jouées.**
- . Les joueuses de simple ne pourront pas jouer le double.
- . **Pour les simples et le double, 2 sets gagnants de 6 jeux avec NO AD et jeu décisif à 6/6 (en 7 points avec 2 points d'écart). En cas d'égalité à 1 set partout, un super tie-break en 10 points avec 2 points d'écart sera joué.**
- . Balles neuves fournies par le club qui reçoit.

**Article 6 :**

**L'équipe qui gagne enregistre les résultats de la feuille de match sur la gestion sportive ou sur Ten'Up** dès la fin de la rencontre.

**Pour saisir une feuille de match :**

- Rentrer le code club : 5792....
- Saisir la date figurant sur la gestion sportive (par exemple 20/01/2022 pour la 1<sup>ère</sup> rencontre).
- Changer la date si celle-ci est différente (par exemple 28/01/2022).
- Vous avez ensuite 48 heures par rapport à cette nouvelle date pour saisir la feuille de match.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter **Claire KALAYDJIAN** : 06.19.27.11.37 / [claire.kalaydjian@fft.fr](mailto:claire.kalaydjian@fft.fr)

**La feuille de match sera envoyée au Comité par mail uniquement en cas de litige.**

Les rencontres sont placées sous le signe de la convivialité :

- pour l'organisation de la rencontre,
- dans l'accueil de l'équipe visiteur,
- sur le court (auto-arbitrage),
- en offrant, selon le moment de la journée, le petit déjeuner, le déjeuner ou le goûter.

**POULES QUALIFICATIVES du 24 JANVIER au 15 AVRIL 2022**  
**TABLEAU FINAL (et consolante) du 9 MAI au 16 JUIN 2022**  
**(une consolante aura lieu en fonction du nombre d'équipes engagées)**

**Finale : jeudi 16 juin 2022 au stade du Comité à 9h00**

Pour toute question concernant le championnat des ALT'S, veuillez contacter :

Florence MALET : 01.41.39.84.00 / [comite.hautsdeSeine@fft.fr](mailto:comite.hautsdeSeine@fft.fr)

Claire KALAYDJIAN : 06.19.27.11.37 / [claire.kalaydjian@fft.fr](mailto:claire.kalaydjian@fft.fr)

Michèle RIGAUD : 06.15.26.90.27 / [michrigaud@yahoo.fr](mailto:michrigaud@yahoo.fr)

Valérie KHALED : 06.15.38.83.25 / [vprodhomme@orange.fr](mailto:vprodhomme@orange.fr)